EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

MODIFICATION DU PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération en date du 23 juin 2006, le Conseil Municipal décidait de poursuivre la dynamique de réhabilitation du parc privé en lançant un Programme d'Intérêt Général, conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat, sur les secteurs de la Gare, de Regensburg, de Vallières, de Changil, de l'îlot du Gallet, de Saint-Alyre et de Blatin.

Par délibération du 22 juin 2007, le Conseil Municipal a validé le principe du lancement d'études pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le secteur de la Gare.

Pour accompagner les premières missions à réaliser dans le cadre de ces études, il paraît indispensable de mettre ce périmètre d'OPAH en périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé.

C'est ainsi qu'en application des dispositions de l'article L 211.4 du Code de l'Urbanisme, le Droit de Préemption Urbain renforcé sera élargi sur le secteur délimité par la rue de Niel, l'avenue de l'Union Soviétique, l'avenue de Grande Bretagne, la Place Delille, la rue des Jacobins, l'avenue de la République, la rue de Châteaudun et la rue de la Lième.

Par ailleurs dans le cadre de la politique de Renouvellement Urbain projetée sur les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, pour permettre la mise en œuvre et la poursuite des travaux de recomposition et de restructuration à mener sur le secteur situé à proximité de la piscine de Flamina et aux abords de la rue Louise Michel, il apparaît opportun de contrôler les mutations s'opérant dans ce secteur.

C'est ainsi, et toujours en application des dispositions de l'article L 211.4 du Code de l'Urbanisme, que le périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé sera élargi au secteur compris entre les rues Adrien Mabrut, du Courage et de Champratel.

Enfin, et pour donner au périmètre de prise en compte de l'opération d'aménagement toute son utilité, il est opportun de mettre en Droit de Préemption Urbain renforcé l'îlot dit des « Abords du Foyer Home Dôme », compris entre les rues Emmanuel Chabrier, des Salins, de la Rochefoucault, Foyer Home Dôme et rue Corneille.

La mise en œuvre de ces périmètres modifiés entrera en vigueur après affichage en Mairie et accomplissement des mesures de publicité.

Les périmètres d'application du Droit de Préemption Urbain renforcé, seront annexés au document du Plan d'Occupation des Sols à l'occasion d'une procédure de modification.

Une copie de ladite délibération et des plans annexés seront transmis à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au bureau constitué près du Tribunal de Grande Instance et au Greffe de ce même Tribunal.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur ces modifications du périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé, telles que figurées aux plans annexés.

DELIBERATION

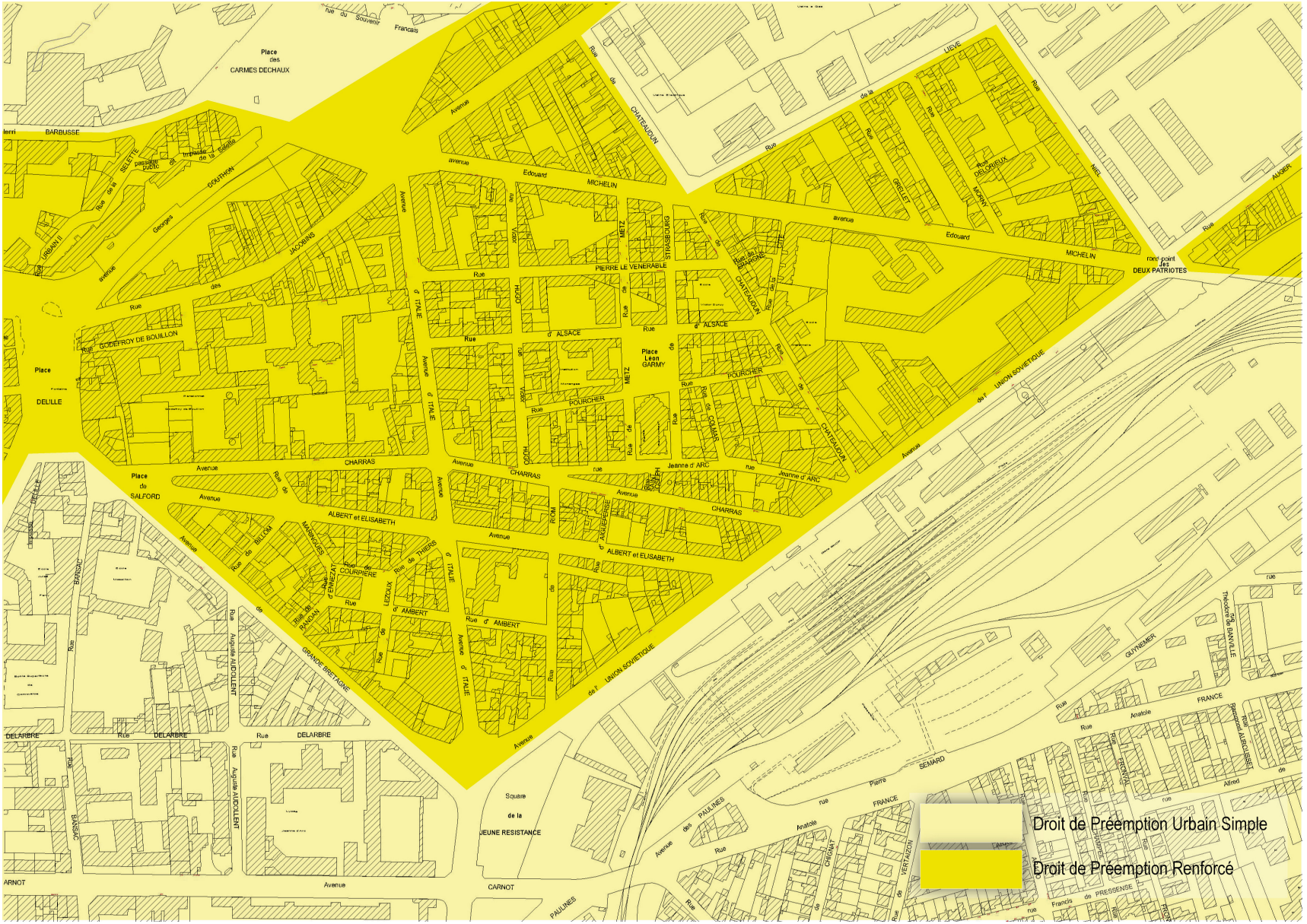
La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

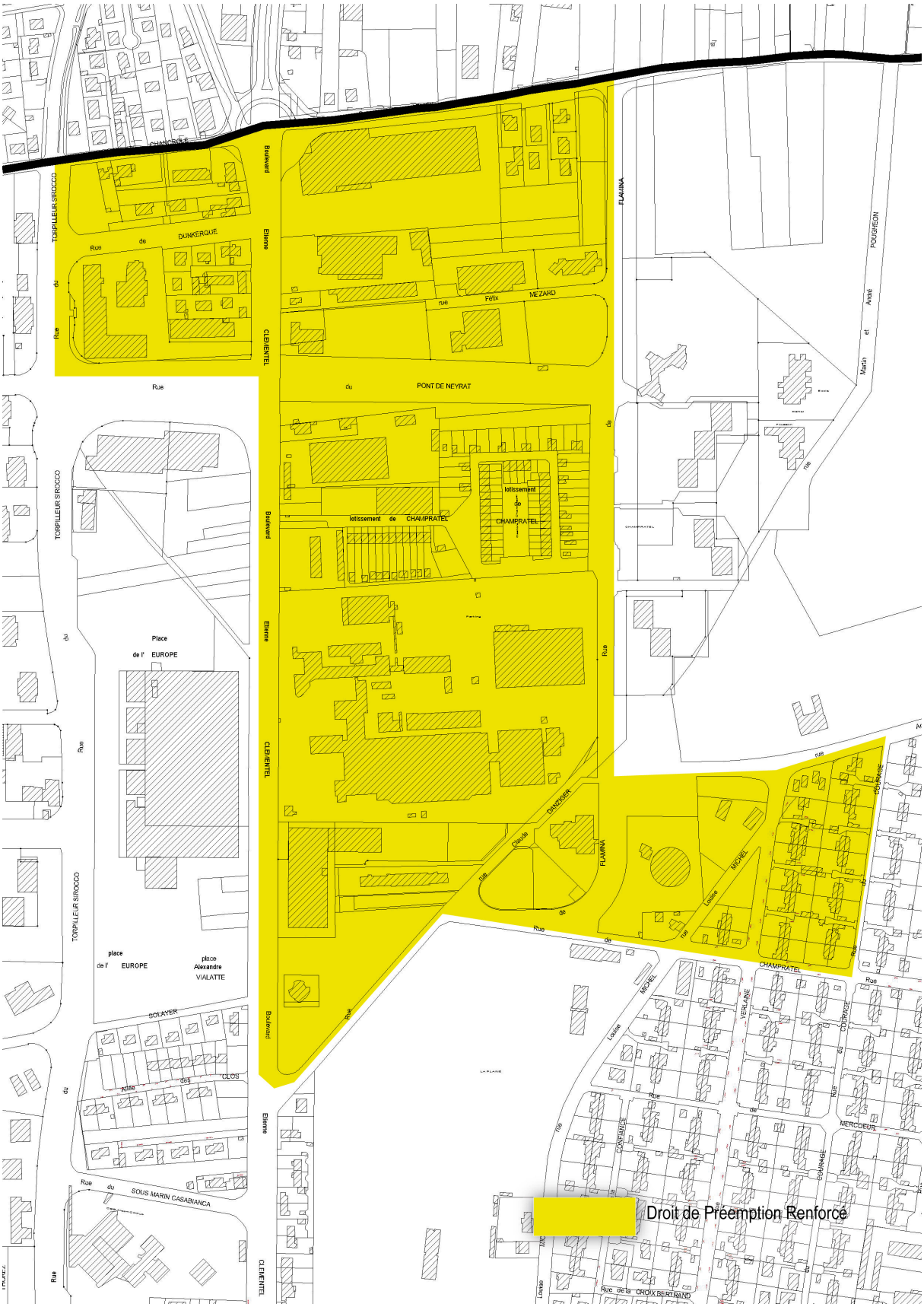
Pour ampliation certifiée conforme.

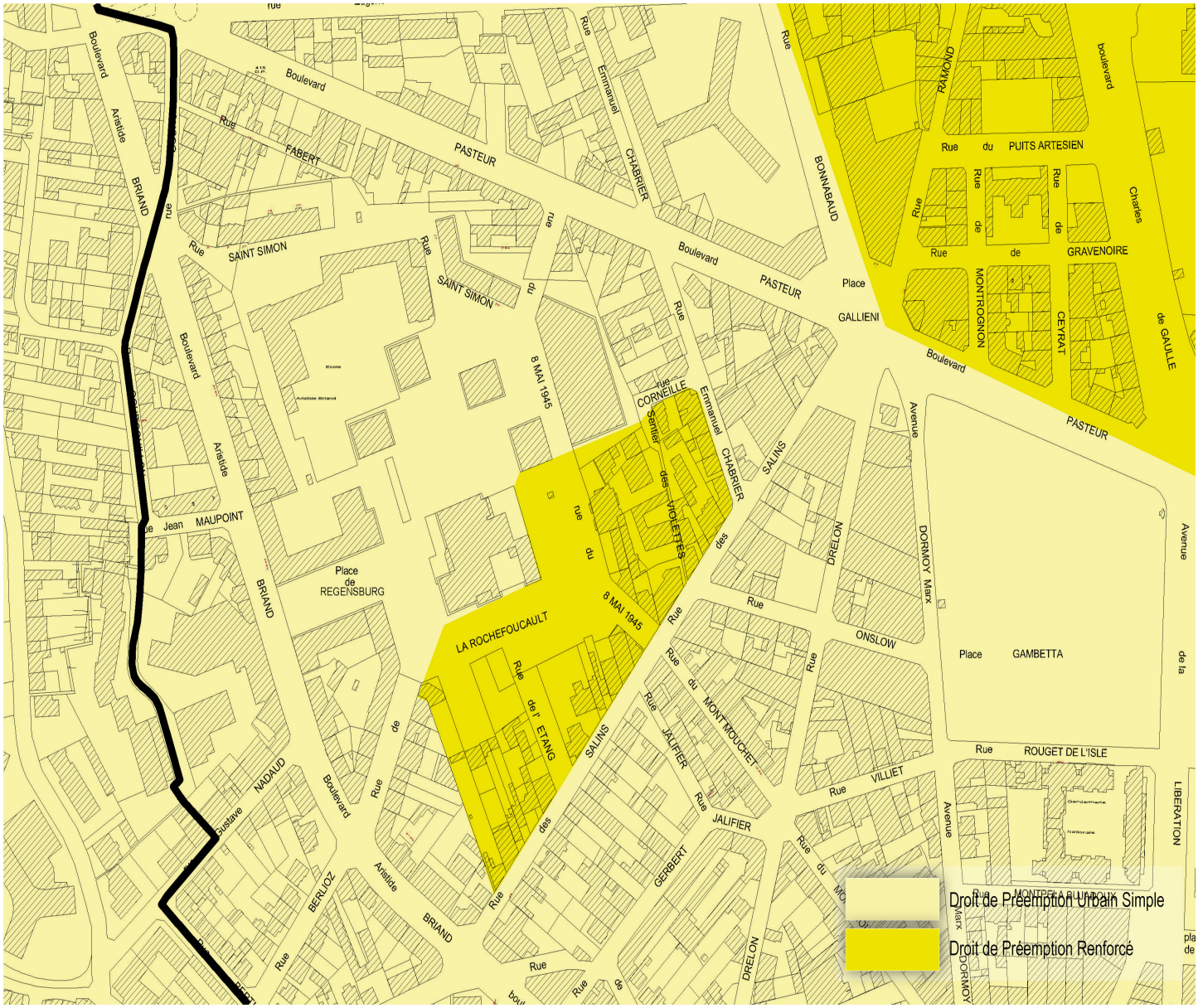
Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT


Droit de Préemption Urbain Simple
Droit de Préemption Renforcé


Droit de Préemption Renforcé


Droit de Préemption Urbain Simple
Droit de Préemption Renforcé
Boulevard
Aristide
BRIAND
Rue
FABERT
PASTEUR
Emmanuel
CHABRIER
BONNABAUD
RAMOND
boulevard
Rue du PUITS ARTESIEN
Rue de GRAVENOIRE
Charles de GAULLE
MONTROGNON
CEYRAT
Place GALLIENI
SAINT SIMON
8 MAI 1945
CORNEILLE
Sentier des VIOLETTES
SALINS
Avenue
DRELON
DORMOY Marx
ONSLOW
Place GAMBETTA
Jean MAUPOINT
Place de REGENSBURG
LA ROCHEFOUCAULT
Rue de l' ETANG
Rue du MONT MOUCHET
JALIFIER
VILLIET
ROUGET DE L'ISLE
Gendarmerie Nationale
LIBERATION
NADAUD
Gustave
BERLIOZ
GERBERT